Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL091-DE

webdelib

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy n°2026_DEL091

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
Délibération du Comité syndical
Séance du 13 octobre 2026

Admissions en non-valeur

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 7 octobre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, salle Galilée, allée de la Chatellenie, Saint-Jean-de-Linière à Saint-Léger-de Linières, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 50 membres en exercice, 34 membres étaient présents, 1 pouvoir a été donné :

Etaient présents
Ilyas BARBAUD (Choletais), Augustin THIEFFRY (Angers Loire Métropole), Lydie BOURBON (Angers Loire Métropole), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole), Sébastien BOUSSION (Angers Loire Métropole), Alexandre BRANDT-KASPER (Loire Layon Aubance), Mickaël BRETON (Angers Loire Métropole), Raphaël BRUNET (Choletais), Séverine CHEVÉ (Anjou Loir et Sarthe - Tiercé), Eric CHOUTEAU (Mauges), Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray)), Christine DECAËNS (Choletais), Arnaud HIE (Angers Loire Métropole), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges), Hubert GUITON (Mauges), Gérard HOSTIER (Vallées du Haut Anjou), Thomas JAMME (Saumur Val de Loire), Yves JEULAND (Baugeois Vallée - La Ménitré), Jean-Luc KASZYNSKI (Loire Layon Aubance), Alain TOUZET (Choletais), Dominique LARDEUX (Anjou-Bleu - communauté de communes), Jean-Christophe LEFILLATRE (Saint-Martin-du-Fouilloux - G5), Anthony LUSSON (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges), Yves MARY (Anjou Bleu - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIÈRE (Choletais), Laetitia NAUD (Mauges), Patrice NUNEZ (Angers Loire Métropole), Chloé PELÉ (Loire Layon Aubance), Christophe POT (Baugeois Vallée - communauté de communes), Mathieu ROUSSEL (Loire Layon Aubance), Eric TOURON (Saumur Val de Loire)

Etaient absents
Robert BIAGI (Angers Loire Métropole), Sébastien BODUSSEAU (Angers Loire Métropole), Geneviève GAILLARD (Mauges), Jackie GOULET-CLAISSE (Saumur Val de Loire), Laurent HAY (Mauges), Sébastien LEFEBVRE (Angers Loire Métropole), Patrice MANGEARD (Angers Loire Métropole), Alain MOREAU (Vallées du Haut Anjou), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Florian RAPIN (Angers Loire Métropole), Laurent SAVREUX (Angers Loire Métropole), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Sébastien TRIQUENAUX (Angers Loire Métropole), Fabien VETEAU (Angers Loire Métropole), Sébastien VOYER (Saumur Val de Loire)

Ont donné pouvoir
Vincent BOUDAUD (Choletais) donne pouvoir à Ilyas BARBAUD (Choletais)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL091-DE

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et suivants ,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 124 et 193 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics au 1er janvier 2026 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu le règlement budgétaire et financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération n° 2026_DEL053 du 16 juin 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL001 du 3 février 2026, modifié par le budget supplémentaire approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL072 du 30 juin 2026 et la décision modificative n° 1 approuvée par délibération du Comité syndical du Siéml n° 2026_DEL088 du 13 octobre 2026 ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public en date du 02 septembre 2026 ;

Considérant que des créances irrécouvrables s'imposent au Trésor comme au Siéml créancier ;

Considérant qu'il convient en conséquence, pour régulariser la situation comptable du Siéml, d'admettre ces créances en créances irrécouvrables ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2026 la somme de 75,75 € réparties sur 6 titres de recettes émis en 2024 et 2025 sur le budget principal à l'encontre des débiteurs dont le détail figure ci-après et dans le document joint en annexe ;

Exercice	Montant restant à recouvrer	Débiteur	Motif de l'irrécouvrabilité
2024	11,88 €	Alter Cités	RAR – inférieur au seuil de poursuite
2025	0,03 €	Brossay	RAR – inférieur au seuil de poursuite
2025	55,00 €	Caisse d'épargne	Personne disparue
2024	0,01 €	Cantenay Epinard	RAR – inférieur au seuil de poursuite
2025	0,01 €	Durtal	RAR – inférieur au seuil de poursuite
2025	8,82 €	Podeliha accession	RAR – inférieur au seuil de poursuite
TOTAL	**75,75 €**		

- **d'approuver** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2026 la somme de 75,75 € réparties sur 6 titres de recettes émis en 2024 et 2025 sur le budget principal à l'encontre des débiteurs dont le détail figure ci-après et dans le document joint en annexe ;

Étant précisé que :

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL091-DE

- La dépense correspondant au montant total des créances irrécouvrables sera imputée au budget principal 2026, à l'article 6541 du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » ;

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site *www.telerecours.fr*. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35



Jean-Luc DAVY
Le President du Syndicat
21 oct. 2026

Direction Générale des Finances Publiques

SGC ANGERS

CS 80011
49020 ANGERS

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL091-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEML**

N° de la liste : 7522280215

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ANGERS, le 02 septembre 2026

Pour le comptable public, par délégation
L'adjoint au SGC Angers

Inspecteur des Finances publiques
Romain DETRE

Romain DETRE
Adjoint au chef de service comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	75,75 €	
6542	0,00 €	
Total	**75,75 €**	

A , le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL091-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Re	
2024	T-10316-1	HT	ALTER CITES	RAR inférieur seuil poursuite	94-frais d'études sur travaux	6541	11,88			
			Total pour ALTER CITES				**11,88**			
2025	T-488-1		BROSSAY	RAR inférieur seuil poursuite	100-remboursement participations et contributions	6541	0,03			
			Total pour BROSSAY				**0,03**			
2025	T-8086021015-1		CAISSE D EPARGNE	Personne disparue	300-divers	6541	55,00			
			Total pour CAISSE D EPARGNE				**55,00**			
2024	T-10543-1	HT	CANTENAY EPINARD	RAR inférieur seuil poursuite	94-frais d'études sur travaux	6541	0,01			
			Total pour CANTENAY EPINARD				**0,01**			
2025	T-10054-1	HT	DURTAL	RAR inférieur seuil poursuite	94-frais d'études sur travaux	6541	0,01			
			Total pour DURTAL				**0,01**			
2025	T-10454-1	HT	LOIRE AUTHION	RAR inférieur seuil poursuite	94-frais d'études sur travaux	6541	0,00			
			Total pour LOIRE AUTHION				**0,00**			
2024	T-10416-1	HT	PODELIHA ACCESSION	RAR inférieur seuil poursuite	94-frais d'études sur travaux	6541	8,82			
			Total pour PODELIHA ACCESSION				**8,82**			
			TOTAL DE LA LISTE				**75,75**			

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL091-DE
webdelib